

**ETUDE D'IMPACT DES MINES
RAPPORT ET ANALYSE DES RESULTATS**

Projet Numéro : 00052569

PAGE DE SIGNATURE

Pays: MAURITANIE

L'effet(s) d' UNDAF:

Axe 1 : Appui à la gouvernance démocratique et au renforcement de l'administration publique.

Sommaire du projet

Les résultats de cette enquête permettront à la République Islamique de Mauritanie et à ses partenaires au développement d'avoir une connaissance de l'ampleur quantitative et exacte de l'impact des mines antipersonnel et des engins non explosés dans les différentes communautés affectées dans le pays. Ces informations permettront aux autorités Mauritanienne de planifier leurs activités anti-mine avec plus d'efficacité. Elles permettront également l'élaboration des stratégies dans le domaine de l'éducation contre le danger des mines, l'assistance aux victimes et le déminage. Ces résultats serviront de base de repère pour mesurer les progrès enregistrés par le Gouvernement mauritanien dans son programme d'action anti-mines.

Lien (s) au MDG :

Goal 1 « Réduction de l'extrême pauvreté »

Partenaire responsable de l'exécution:

PNUD

TITRE DU PROJET: Etude d'impacts des mines (Analyse des Résultats) Numéro du projet : 00052569 Délais de l'activité: 2 mois Méthode de gestion : DEX

Budget: 16,088 US\$ Ressources programmées: 15,322 US\$ Ressources programmées (00046111): 766US\$ Budget non-financé: 0\$

Approuvé au nom de la République Islamique de Mauritanie par :

S.E.M. Mohamed Ould El Abed, Ministre des Affaires économiques et du développement

Date:

29 MARS 2007

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD):

Cécile Molinier, Représentante Résidente

Date:

29 MARS 2007

Approuvé par l'Organisation Non Gouvernementale " Survey Action Center (SAC)":

Mr Bob Eaton, Director, Survey Action Center

Date:



1.Sommaire

Le problème des mines terrestres en Mauritanie est la conséquence du conflit du Sahara Occidental durant les années 1975-1978, où les parties engagées ont placé des mines d'une manière anarchique autour des agglomérations, des installations militaires et des centres économiques. L'inexistence des cartes conjuguée avec le mouvement des formations dunaires constitue un réel obstacle au déminage. Les Wilayas de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour dans la partie septentrionale du pays sont les deux régions les plus affectées par les mines/UXOs, en plus de la Wilaya de l'Adrar touchée dans sa partie extrême Nord.

Ces mines continuent à tuer et à mutiler des personnes innocentes entraînant ainsi des conséquences néfastes sur le développement socio économique de ces régions qui disposent d'un riche potentiel minier

Depuis la ratification de la Convention d'Ottawa en 2000 par la Mauritanie, plusieurs actions concrètes ont été menées, mais la situation et les engagements qui découlent de la Convention exigent un travail toujours plus conséquent basé sur des outils quantitatifs et standards. C'est ainsi que la Mauritanie a réalisé une étude d'impact des mines (LIS) dont le rapport final doit être élaboré par un centre spécialisé dans ce domaine notamment le "Survey Action center".

2. Situation de L'Action Antimines en Mauritanie

L'action du PNUD dans la lutte antimines en Mauritanie est exécutée en étroite collaboration avec le Bureau National de Déminage Humanitaire (BNDH) qui est l'institution responsable de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa. A cet effet le Conseiller Technique du PNUD chargé du déminage humanitaire suit l'exécution de l'ensemble des activités.

Le BNDH a développé des procédures opérationnelles permanentes (SOP) basées sur les normes internationales en déminage (IMAS) qui comprennent entre autres l'assurance qualité. Le système de gestion de la base de données IMSMA version 3 a été installé en 2004 et la version 4 sera mise en place au courant de l'année 2007.

Le 20 Novembre 2006, le Gouvernement a mis en place au sein du Ministère des Affaires Economiques et du Développement une nouvelle structure dénommée Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) qui remplace le BNDH, transférant ainsi l'activité antimines de la tutelle de la défense (militaire) à une administration civile liée au développement.

La première évaluation complète de la contamination des mines en Mauritanie a été conduite en Août-Sept 2006 dans le cadre d'une enquête appelée Etude d'impact des mines antipersonnel (LIS). Cette étude a été menée conjointement par le BNDH, le PNUD et des ONG nationales sous la supervision d'un contrôleur qualité des Nations Unies. Les résultats de cette étude ont été saisis dans IMSMA au niveau du BNDH.

Conformément aux normes internationales et aux compétences de l'institution "Survey Action Center", il est prévu que cette institution élabore le rapport final de cette enquête sur la base d'une analyse logique des résultats obtenus. Ce document constituera un outil de référence efficace permettant ainsi à la Mauritanie et aux donateurs de planifier l'action antimines car sans l'existence de cet outil toute planification serait hasardeuse.

3. Exécution

Après réception de la base de données du Programme National de Déminage Humanitaire (PNDH), le SAC analysera les données, produira les tables standards, les diagrammes et les cartes pour la confection du rapport final. L'ébauche sera présentée dans le format de Microsoft Word (.doc) et apparaîtra sous format des rapports imprimés normaux du SAC (mêmes formatage, type modèles, diagrammes, tables, cartes d'encart, et utilisation de couleurs). Le SAC fournira également une carte de mur de format de .pdf des résultats de LIS. La carte de mur pourra être imprimée sur tous les types de « plotter » HP.

Les résultats de l'enquête d'impact des mines terrestres seront partagés dans une variété de formats pour assurer l'accès maximum par tous les dépositaires. Pour une plus grande transparence, les résultats pourront être postés sur Internet après avis du Gouvernement et les utilisateurs publics y auraient accès. Le PNDHD, le SAC, et le PNUD seront les dépositaires de ces informations.

L'interprétation de la base de données se focalisera sur l'impact social et économique des régions concernées. Le module d'IMSMA combine les données dans un système de gestion qui enregistre, contrôle, montre et imprime des secteurs définis pour l'utilisateur. Un système de base de données d'IMSMA est actuellement disponible au BNDH dans Nouakchott.

Après que toutes les données aient été analysées et vérifiées, le Comité de Certification de l'ONU, sur la base des rapports de moniteur de garantie de la qualité, étudiera la méthodologie et les données d'enquête rassemblées pour l'obtention de la certification.

4. Résultats

A la fin de ce projet de l'enquête d'impact des mines antipersonnel de la Mauritanie, les résultats suivants seront obtenus :

- Rédaction d'un rapport final

- Acquisition des données d'enquête pour définir la stratégie nationale et un plan d'action national qui se basent sur des priorités définies.

- Acquisition d'une base de données pour mesurer les progrès du programme d'action de mines en Mauritanie.

Le dépôt des rapports finaux est fixé à 2 mois après la signature de ce document.